



**Délibération du conseil municipal
du 20 décembre 2022 - N° D2022_68**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 23 décembre 2022
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 3

Absent excusé : 1

Absents ayant donné pouvoir : 2

TINJOUR Denis ayant donné procuration à VALENTINI Christian

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 17 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy		x
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian		x	GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUR Denis		x	AZZOPARDI Karen	x				

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
(DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE) – TABLEAU DES EFFECTIFS AU
1^{ER} JANVIER 2023**

Vu le tableau annuel d'avancement de grades de l'année 2023 de notre agent d'accueil de la mairie et de l'agence postale communale et de notre responsable des services techniques, toutes les conditions étant remplies et les critères retenus respectés,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi permanent à temps complet de : adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et d'un emploi permanent à temps complet de : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de : adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et d'un emploi permanent à temps complet de : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

FIXE comme suit le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 :

CADRE OU EMPLOI	CATÉGORIE	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE Nombre heures et minutes (h et mn)	TAUX DE RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35 h	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	36 h 15 mn	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	28 h	28/35 ^{ème}
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	25 h annualisées	22.69/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	2 h	2/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	40 h annualisées	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (emploi saisonnier)	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	43 h 15 mn annualisées	35/35 ^{ème}
FILIÈRE CULTURELLE			
Adjoint territorial du patrimoine	C	35 h	35/35 ^{ème}

La secrétaire de séance,



Martine PASQUALIN

Le maire,



Yves MASSAROTTI



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.